

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73020

Objet

Mise en pratique de la  
coéducation dans les  
écoles primaires  
Louis Bouchet et  
La Clairière

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

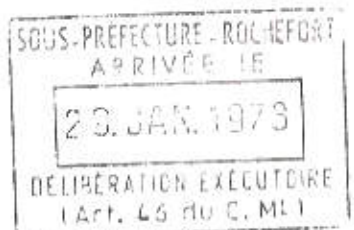
DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix janvier à 19 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET,  
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,  
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON  
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - Mme BIDEAU - M. RIVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les récentes instructions de l'Inspecteur d'Académie,

DÉCIDE :

- d'accepter la mise en pratique, à compter de la rentrée scolaire de septembre 1973, de la "coéducation" dans les écoles primaires Louis Bouchet et La Clairière.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

